

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878

## WHEEL CLEANER

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : WHEEL CLEANER  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Détergent selon le Règlement (CE) no 648/2004

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée connue

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

Novatio\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 25 76 40  
☎ +32 14 22 02 66  
info@novatio.be  
\*NOVATIO is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
☎ +32 14 85 97 37  
☎ +32 14 85 97 38  
info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Corr.	catégorie 1C	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Eye Dam.	catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13; acide phosphorique; isotridécanol, ethoxylé; acide sulfurique; étasulfate de sodium.

Mention d'avertissement Danger

##### Phrases H

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

##### Phrases P

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs/brouillards.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# WHEEL CLEANER

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

## 2.3. Autres dangers

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13 01-2119490234-40	85536-14-7 287-494-3	C≤9%	Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1C; H314 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	(1)(10)	Constituant	
acide phosphorique 01-2119485924-24	7664-38-2 231-633-2	C≤5%	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1B; H314: C≥25%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Irrit. 2; H315: 10% ≤C<25%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤C<25%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(6)(10)	Constituant	
isotridécanol, ethoxylé	69011-36-5	C≤4%	Acute Tox. 4; H302 Eye Dam. 1; H318	(1)(10)	Constituant	
acide sulfurique 01-2119458838-20	7664-93-9 231-639-5	C≤3%	Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318 Skin Corr. 1A; H314: C≥15%, (CLP Annexe VI (ATP 0)) Skin Irrit. 2; H315: 5%≤C<15% , (CLP Annexe VI (ATP 0)) Eye Irrit. 2; H319: 5%≤C<15%, (CLP Annexe VI (ATP 0))	(1)(2)(10)	Constituant	
étasulfate de sodium 01-2119971586-23	126-92-1 204-812-8	C≤2%	Eye Dam. 1; H318 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318: C≥20%, (ECHA) Eye Irrit. 2; H319: 10% ≤C<20%, (ECHA)	(1)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(2) Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires

(6) Repris dans l'annexe VI du Règlement (CE) n° 1272/2008 mais la classification a été adaptée après évaluation de données expérimentales disponibles

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. Consulter immédiatement un médecin/le service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement pendant 30 minutes avec de l'eau (tiède). Couper les vêtements; ne jamais retirer les vêtements brûlés de la plaie. Ne pas donner d'antidouleur. Consulter un médecin/le service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant 15 min. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin/le service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Consulter immédiatement un médecin/le service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre anti-poison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

2 / 19

# WHEEL CLEANER

## 4.2.1 Symptômes aigus

### Après inhalation:

EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Corrosion des voies aériennes supérieures. Difficultés respiratoires. Toux. Risque d'œdème pulmonaire. Risque d'inflammation des voies aériennes.

### Après contact avec la peau:

Brûlures par acide/corrosion de la peau.

### Après contact avec les yeux:

Corrosion du tissu oculaire.

### Après ingestion:

Brûlures des muqueuses gastro-intestinales. Perforation de l'oesophage possible.

## 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (résistant à l'alcool), Eau pulvérisée si la flaque ne peut pas s'étendre.

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de phosphore, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### 5.3.1 Instructions:

Diluer le gaz toxique avec de l'eau pulvérisée. Les eaux de rabattement peuvent être toxiques/corrosives. Tenir compte des liquides d'extinction toxiques. Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer. Échauffement: diluer le gaz/la vapeur toxique avec de l'eau pulvérisée.

#### 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistante à la corrosion (EN 14605). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues.

#### 6.1.1 Équipement de protection pour les non-secouristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Équipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Écran facial (EN 166). Combinaison résistante à la corrosion (EN 14605).

#### Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère. Endiguer le liquide répandu. Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Empêcher toute propagation dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu avec un matériau absorbant. Mettre le produit absorbé dans un récipient qui se referme. Recueillir soigneusement le solide répandu/les restes. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Porter le produit recueilli au fabricant/à une instance compétente. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer une hygiène stricte. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé. Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

# WHEEL CLEANER

Température de stockage: < 50 °C. Conforme à la réglementation. Protéger contre le gel. Conserver à l'abri des rayons solaires directs. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir l'emballage bien fermé.

## 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation, bases (fortes).

## 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

## 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### UE

Acide phosphorique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	2 mg/m <sup>3</sup>
Acide sulfurique (brume)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)	0.05 mg/m <sup>3</sup>

#### Belgique

Acide phosphorique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme	2 mg/m <sup>3</sup>
Acide sulfurique (brume)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h	0.2 mg/m <sup>3</sup>

#### Pays-Bas

Fosforzuur	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.25 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.49 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	2 mg/m <sup>3</sup>
Zwavelzuur (nevel), gedefinieerd als de thoracale fractie	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.012 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Valeur limite d'exposition professionnelle publique)	0.05 mg/m <sup>3</sup>

#### France

Acide phosphorique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.2 ppm
	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.5 ppm
	Valeur limite d'exposition court terme (VRI: Valeur réglementaire indicative)	2 mg/m <sup>3</sup>
Acide sulfurique	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (VRI: Valeur réglementaire indicative)	0.05 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (VL: Valeur non réglementaire indicative)	3 mg/m <sup>3</sup>

#### Allemagne

Orthophosphorsäure	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	2 mg/m <sup>3</sup>
Schwefelsäure	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TRGS 900)	0.1 mg/m <sup>3</sup>

#### Autriche

Phosphorsäure	Tagesmittelwert (MAK)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert 15(Miw) 4x (MAK)	2 mg/m <sup>3</sup>
Schwefelsäure	Tagesmittelwert (MAK)	0.1 mg/m <sup>3</sup>
	Kurzzeitwert Mow 8x (MAK)	0.2 mg/m <sup>3</sup>

#### UK

# WHEEL CLEANER

Orthophosphoric acid	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (Workplace exposure limit (EH40/2005))	2 mg/m <sup>3</sup>
Sulphuric acid (mist)	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (Workplace exposure limit (EH40/2005))	0.05 mg/m <sup>3</sup>

## USA (TLV-ACGIH)

Phosphoric acid	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	1 mg/m <sup>3</sup>
	Valeur limite d'exposition court terme (TLV - Adopted Value)	3 mg/m <sup>3</sup>
Sulfuric acid	Valeur limite d'exposition professionnelle 8h (TLV - Adopted Value)	0.2 mg/m <sup>3</sup> (T)

(T): Thoracic fraction

## b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Nom de produit	Essai	Numéro
NON-VOLATILE ACIDS (Phosphoric Acid)	NIOSH	7908
NON-VOLATILE ACIDS (Sulfuric Acid)	NIOSH	7908
o-Phosphoric Acid	NIOSH	7903
Phosphoric Acid	OSHA	ID 111
Phosphoric Acid	OSHA	ID 165SG
Sulfuric Acid (Acids, inorganic)	NIOSH	7903
Sulfuric Acid mist	ASTM	D 4856-88
Sulfuric Acid	NIOSH	7903
Sulfuric Acid	OSHA	ID 113
Sulfuric Acid	OSHA	ID 165SG

### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

### 8.1.4 Valeurs seuils

#### DNEL/DMEL - Travailleurs

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	7.6 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	119 mg/kg de pc/jour	

acide phosphorique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	10.7 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	1 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus systémiques – inhalation	2 mg/m <sup>3</sup>	

acide sulfurique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets locaux à long terme – inhalation	0.05 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets aigus locaux – inhalation	0.1 mg/m <sup>3</sup>	

étasulfate de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	285 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4060 mg/kg de pc/jour	

#### DNEL/DMEL - Grand public

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	1.3 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	42.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.425 mg/kg de pc/jour	

acide phosphorique

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.57 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets locaux à long terme – inhalation	0.36 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.1 mg/kg de pc/jour	

étasulfate de sodium

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	85 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2440 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	24 mg/kg de pc/jour	

## PNEC

# WHEEL CLEANER

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.268 mg/l	
Eau de mer	0.027 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.017 mg/l	
STP	3.43 mg/l	
Sédiment d'eau douce	8.1 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	6.8 mg/kg sédiment dw	
Sol	35 mg/kg sol dw	

acide sulfurique

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.0025 mg/l	
Eau de mer	0.00025 mg/l	
STP	8.8 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.002 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.002 mg/kg sédiment dw	

étasulfate de sodium

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.136 mg/l	
Eau de mer	0.014 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	4.83 mg/l	
STP	1.35 mg/l	
Sédiment d'eau douce	1.5 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.15 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.22 mg/kg sol dw	

## 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Mesurer régulièrement la concentration dans l'air. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène stricte. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Masque complet avec filtre de type B si conc. dans l'air > valeur limite d'exposition.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
viton	> 480 minutes	0.7 mm	Classe 6	

#### c) Protection des yeux:

Écran facial (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements résistant à la corrosion (EN 14605).

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Liquide
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Couleur	Aucun renseignement disponible concernant la couleur
Taille des particules	Sans objet (liquide)
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Log Kow	Sans objet (mélange)
Viscosité dynamique	1 mPa.s ; 20 °C
Viscosité cinématique	1 mm <sup>2</sup> /s ; 20 °C
Point de fusion	0 °C
Point d'ébullition	100 °C - 290 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Pression de vapeur	23 hPa ; 20 °C
Solubilité	L'eau ; complète
Densité relative	1.07 ; 20 °C
Densité absolue	1071 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

6 / 19

# WHEEL CLEANER

Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	Aucun renseignement disponible dans la littérature
pH	0.7

## 9.2. Autres informations

Taux d'évaporation	0.3 ; Acétate de butyle
--------------------	-------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru. Réaction acide.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun renseignement disponible.

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation, bases (fortes).

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas de combustion: libération de gaz/vapeurs toxiques et corrosifs (oxydes de phosphore, oxydes de soufre, monoxyde de carbone - dioxyde de carbone).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### WHEEL CLEANER

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	ATE		> 2000 mg/kg de pc			Valeur calculée	
Dermique	ATE		> 2000 mg/kg de pc			Valeur calculée	

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	1470 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation						Dispense de données	

##### acide phosphorique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 423	2600 mg/kg de pc		Rat (femelle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 10 %
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	
Dermique	DL50		> 2000 mg/kg de pc	24 h	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 85 %
Inhalation	CL50	Équivalent à OCDE 403	3.85 mg/l air	1 h	Rat (mâle)	Read-across	Élément actif

##### isotridécanol, ethoxylé

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral			catégorie 4			Étude de littérature	

# WHEEL CLEANER

## acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2140 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Dermique						Dispense de données	
Inhalation (aérosol)	CL50	Équivalent à OCDE 403	0.375 mg/l air	4 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

## étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	2840 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (mâle / femelle)	Read-across	
Inhalation						Dispense de données	

## Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

La classification est fondée sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	OCDE 405		1; 24; 48; 72; 168 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Corrosif	OCDE 404	4 h	1; 24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

## acide phosphorique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves	16 CFR 1500.42		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 85 %
Peau	Corrosif	16 CFR 1500.41	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 80 %

## isotridécaneol, ethoxylé

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1						

## acide sulfurique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Annexe VI	
Peau	Très corrosif; catégorie 1A					Annexe VI	

## étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Rat	Valeur expérimentale	Solution aqueuse
Œil	Lésions oculaires graves; catégorie 1					Étude de littérature	
Peau	Irritant	OCDE 404	4 h	24; 72 heures	Lapin	Read-across	

## Conclusion

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

8 / 19

# WHEEL CLEANER

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	Essai de maximalisation sur cochon d'Inde		24; 48 heures	Cobaye (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

acide phosphorique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau						Dispense de données	

acide sulfurique

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau						Dispense de données	
Inhalation						Dispense de données	

étrasulfate de sodium

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Read-across	

## Conclusion

Non classé comme sensibilisant par voie cutanée

Non classé comme sensibilisant par inhalation

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (eau potable)	NOAEL		85 mg/kg de pc/jour	Foie; rein	Aucun effet	9 mois	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique	NOAEL		5 %		Aucun effet	26 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Read-across

acide phosphorique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	LOAEL	Essai de toxicité subchronique	155 mg/kg de pc/jour	Rein	Atteinte du tissu rénal	90 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale d'un produit similaire
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	250 mg/kg		Aucun effet	6 semaine(s) - 7 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale
Dermique								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	Niveau de dose		10.6 mg/m <sup>3</sup> air	Foie	Hypertrophie /atteinte du foie		Rat	Valeur expérimentale

acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Oral								Dispense de données
Dermique								Dispense de données
Inhalation (aérosol)	LOAEC	OCDE 412	0.3 mg/m <sup>3</sup> air	Système respiratoire	Histopathologie	4 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale
Inhalation		Observation des humains	> 1 mg/m <sup>3</sup> air	Poumons	Affection/dégénérescence des tissus pulmonaires		Humain	Éléments de preuve

# WHEEL CLEANER

## étasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe	Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOAEL	Équivalent à OCDE 408	488 mg/kg de pc/jour		Aucun effet	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Par voie orale (diète)	LOAEL	Équivalent à OCDE 408	1016 mg/kg de pc/jour		Effets systémiques	13 semaines (tous les jours)	Rat (mâle / femelle)	Read-across
Dermique	NOAEL	Équivalent à OCDE 411	10 %		Aucun effet	13 semaines (2 fois / semaine)	Souris (mâle / femelle)	Read-across
Dermique	LOAEL	Équivalent à OCDE 411	12.5 %	Peau	Brûlures par acide/corrosion de la peau	13 semaines (2 fois / semaine)	Souris (mâle / femelle)	Read-across

### **Conclusion**

Non classé pour la toxicité subchronique

### **Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)**

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif	Équivalent à OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Read-across	
Négatif	EU-méthode B.13/14	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	

#### acide phosphorique

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bacteria (S. typhimurium et E. coli)		Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 85 %
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Lymphocytes humains		Valeur expérimentale	Solution aqueuse à 85 %

#### acide sulfurique

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Positif avec activation métabolique, positif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

#### étasulfate de sodium

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 471	Bacteria (S.typhimurium)		Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	Équivalent à OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)		Valeur expérimentale	

### **Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)**

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	Équivalent à OCDE 474	72 h	Souris (mâle / femelle)		Valeur expérimentale

# WHEEL CLEANER

## acide phosphorique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
					Dispense de données

## acide sulfurique

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe	Détermination de la valeur
					Dispense de données

### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

### Cancérogénicité

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Inconnu								Dispense de données

#### acide sulfurique

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (sonde gastrique)	Niveau de dose	Étude de toxicité cancérogène	200 µl/semaine	> 1 année(s)	Souris (mâle / femelle)	Tumeurs du tractus gastro-intestinal	Estomac	Éléments de preuve

#### éatasulfate de sodium

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Par voie orale (diète)	NOEL	Équivalent à OCDE 453	> 1125 mg/kg de pc/jour	2 année(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet cancérogène		Read-across

### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

### Toxicité pour la reproduction

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

#### acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	300 mg/kg	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (eau potable))	NOAEL	Étude de toxicité pour le développement	300 mg/kg	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité (Par voie orale (diète))	NOAEL		350 mg/kg de pc/jour	2 année(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Read-across

#### acide phosphorique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 410 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	Équivalent à OCDE 414	≥ 410 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	≥ 500 mg/kg de pc/jour	6 semaine(s) - 7 semaine(s)	Rat (mâle / femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale

# WHEEL CLEANER

## acide sulfurique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m <sup>3</sup> air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
Toxicité maternelle (Inhalation (aérosol))	NOAEC	Équivalent à OCDE 414	5.7 mg/m <sup>3</sup> air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin (femelle)	Aucun effet		Valeur expérimentale
	LOAEC	Équivalent à OCDE 414	19.3 mg/m <sup>3</sup> air	13 jours (gestation, tous les jours)	Lapin	Effets locaux	Système respiratoire	Valeur expérimentale
Effets sur la fertilité								Dispense de données

## étasulfate de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Organe	Détermination de la valeur
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	Équivalent à OCDE 414	250 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	Équivalent à OCDE 414	250 mg/kg de pc/jour	10 jours (gestation, tous les jours)	Rat	Aucun effet		Read-across
Effets sur la fertilité								Dispense de données

### Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

### Danger par aspiration

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Non classé pour la toxicité par aspiration

### Toxicité autres effets

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

### Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

#### WHEEL CLEANER

Pas d'effets connus.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### WHEEL CLEANER

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	US EPA	1.67 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	2.9 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	CE10	Équivalent à OCDE 201	13.1 mg/l	96 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
	ErC50	Équivalent à OCDE 201	235 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Read-across; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	NOEC	Équivalent à OCDE 210	0.23 mg/l	72 jour(s)	Oncorhynchus mykiss	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	Équivalent à OCDE 211	1.18 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across

# WHEEL CLEANER

## acide phosphorique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	TLm	Équivalent à OCDE 203	138 ppm	96 h	Gambusia affinis	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure
	NOEC	OCDE 201	100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Matière pure

## acide sulfurique

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50		16 mg/l - 28 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP

## étasulfate de sodium

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	> 100 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	Méthode C.2 de l'UE	483 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	Méthode C.3 de l'UE	> 511 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
	CE10	Méthode C.3 de l'UE	199 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité chronique poissons	NOEC		≥ 1.357 mg/l	42 jour(s)	Pimephales promelas	Système à courant	Eau douce (non salée)	Read-across
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	1.4 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Read-across; GLP

## Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 301A	94 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

#### Biodégradation sol

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
	50 %	7 jour(s) - 22 jour(s)	Read-across

### isotridécanol, ethoxylé

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	82 %	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### étasulfate de sodium

#### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
Équivalent à OCDE 301B	89.3 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

## Conclusion

### Eau

L'/les agent(s) tensioactif(s) est/sont biodégradable(s) conformément au Règlement (CE) no 648/2004

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### WHEEL CLEANER

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

13 / 19

# WHEEL CLEANER

## Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		2 l/kg - 1000 l/kg		Pimephales promelas	Read-across

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 123		2.2	23 °C	Valeur expérimentale

acide phosphorique

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

isotridécanol, ethoxylé

### BCF poissons

Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Espèce	Détermination de la valeur
BCF		232.5 l/kg	54 h - 72 h	Pimephales promelas	Valeur expérimentale

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		6.4	22 °C	Approche fondée sur la force probante des données

acide sulfurique

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

étasulfate de sodium

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 123		-0.248	25 °C	Valeur expérimentale

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

isotridécanol, ethoxylé

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.376 - 2.645	QSAR

étasulfate de sodium

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		1.88 - 2	Read-across

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

Contient composant(s) qui adsorbe(nt) au sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

### WHEEL CLEANER

#### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 517/2014)

#### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009)

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

#### Eau écotoxicité pH

Changement de pH

isotridécanol, ethoxylé

#### Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

# WHEEL CLEANER

acide sulfurique

## Eaux souterraines

Pollue les eaux souterraines

## Eau écotoxicité pH

Changement de pH

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### Union européenne

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997.

Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

20 01 29\* (fractions collectées séparément (sauf section 15 01): détergents contenant des substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

#### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

#### 13.1.3 Emballages

##### Union européenne

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR)

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	3264
------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13; acide phosphorique)
------------------	--

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

### Chemin de fer (RID)

#### 14.1. Numéro ONU

Numéro ONU	3264
------------	------

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Nom d'expédition	liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13; acide phosphorique)
------------------	--

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger	80
Classe	8
Code de classification	C1

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
--	-----

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales	274
------------------------	-----

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

15 / 19

# WHEEL CLEANER

Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

## Voies de navigation intérieures (ADN)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	liquide inorganique corrosif, acide, n.s.a. (acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13; acide phosphorique)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
Code de classification	C1
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême

## Mer (IMDG/IMSBC)

14.1. Numéro ONU	
Numéro ONU	3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.; phosphoric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Polluant marin	-
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223
Dispositions spéciales	274
Quantités limitées	Emballages combinés: jusqu'à 5 litres par emballage intérieur pour les matières liquides. Un colis ne doit pas peser plus de 30 kg. (masse brute)
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	
Annexe II de Marpol 73/78	Sans objet, basé sur les informations disponibles

## Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU/numéro d'identification	
Numéro ONU/numéro d'identification	3264
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	
Nom d'expédition	corrosive liquid, acidic, inorganic, n.o.s. (Benzenesulfonic acid, 4-C10-13-sec-alkyl derivs.; phosphoric acid)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	
Classe	8
14.4. Groupe d'emballage	
Groupe d'emballage	III
Étiquettes	8
14.5. Dangers pour l'environnement	
Marque matière dangereuse pour l'environnement	non
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	A3
Dispositions spéciales	A803
Mention spécifique	Classé comme corrosif en raison du pH extrême
Transport passagers et cargo	
Quantités limitées: quantité nette max. par emballage	1 L

# WHEEL CLEANER

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

##### Précurseurs d'explosifs

En raison de la présence d'un ou plusieurs composants dans ce mélange, l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
0.0 g/l	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

Composants conformément au Règlement (CE) n° 648/2004 et modifications

5-15% agents de surface anioniques, <5% agents de surface non ioniques

Normes européennes de potabilité d'eau (98/83/CE et 2020/2184)

#### acide sulfurique

Paramètre	Valeur paramétrique	Note	Référence
Sulfates	250 mg/l		Figurant à l'annexe I, partie C, de la Directive (UE) 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine.

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
<ul style="list-style-type: none"> <li>· acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13</li> <li>· acide phosphorique</li> <li>· isotridécanol, ethoxylé</li> <li>· acide sulfurique</li> </ul>	<p>Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008:</p> <p>a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F;</p> <p>b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10;</p> <p>c) la classe de danger 4.1;</p> <p>d) la classe de danger 5.1.</p>	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des candriers,</li> <li>— dans des farces et attrapes,</li> <li>— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li> </ul> <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.</p> <p>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,</li> <li>— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.</li> </ul> <p>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</p> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2010.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>· acide phosphorique</li> <li>· acide sulfurique</li> </ul>	<p>Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants:</p> <p>a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> <li>— substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation</li> </ul>	<p>Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081</p>

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

17 / 19

# WHEEL CLEANER

— sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B  
— substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2  
— substances causant des lésions oculaires graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2  
b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil  
c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe  
d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.

## Législation nationale Belgique

### WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

### acide sulfurique

Classification supplémentaire	Acide sulfurique (brume); C; La mention "C" signifie que l'agent en question relève du champ d'application de l'arrêté royal du 2 décembre 1993 concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes et mutagènes et reprotoxiques au travail.
-------------------------------	--

## Législation nationale Pays-Bas

### WHEEL CLEANER

Waterbezwaarlijkheid	B (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
----------------------	---

### acide sulfurique

SZW - Lijst van kankerverwekkende stoffen	zwavelzuurlevels; Opgenomen in SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen
---	--

## Législation nationale France

### WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Allemagne

### WHEEL CLEANER

Lagerklasse (TRGS510)	8 A: Brennbare ätzende Gefahrstoffe
WGK	2; Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (AwSV) - 18. April 2017

### acide benzènesulfonique, dérivés sec-alkyl-4 en C10-13

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

### acide phosphorique

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Orthophosphorsäure; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	---

### isotridécanol, ethoxylé

TA-Luft	5.2.5/I
---------	---------

### acide sulfurique

TRGS900 - Risiko der Fruchtschädigung	Schwefelsäure; Y; Risiko der Fruchtschädigung braucht bei Einhaltung des Arbeitsplatzgrenzwertes und des biologischen Grenzwertes nicht befürchtet zu werden
---------------------------------------	--

### étasulfate de sodium

TA-Luft	5.2.1
---------	-------

## Législation nationale Autriche

### WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale UK

### WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

### WHEEL CLEANER

Aucun renseignement disponible

### acide sulfurique

CIRC - classification	1; Strong-inorganic-acid mists containing sulfuric acid
TLV - Carcinogen	Sulfuric acid; A2

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

Motif de la révision: 3; 8; 15

Date d'établissement: 2007-07-26

Date de la révision: 2023-07-28

Numéro de la révision: 0400

Numéro BIG: 45213

18 / 19

# WHEEL CLEANER

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CL0	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
EC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice
LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistent, Bioaccumulable & Toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.